

VERSION PROJET SERA FINALISEE LE LUNDI 19 JANVIER

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ANGOULEME ET L'INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA 21 LOCAL

Entre
d'une part,
la Ville d'Angoulême,

représentée par son Maire,
Monsieur Xavier BONNEFONT,

Et,
d'autre part,
l'Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement en Poitou-
Charentes,
ci-après dénommé l'Ifrée,
représenté par son Président,
Monsieur Jacques TAPIN

Rappel des éléments contextuels :

Créé à l'initiative de l'Etat, de la Région Poitou-Charentes et des Associations d'éducation à l'environnement, l'Ifrée assure des missions d'intérêt général liées aux questions d'environnement et de développement durable. Il accompagne, dans une logique éducative, les actions et programmes relevant d'une démarche de développement durable, à travers l'aide à la définition des objectifs et la recherche des moyens à mettre en œuvre.

En tant que structure associative fédérant des membres de différente nature, l'Ifrée s'inscrit comme un réseau d'acteurs du développement durable, offrant à l'ensemble de ses membres, dont la Ville d'Angoulême fait partie, un lieu d'échanges avec des acteurs territoriaux multiples (associations, entreprises, établissements de formation,...). Cette spécificité propre à une organisation associative de cette nature permet non seulement à la Ville d'Angoulême un échange d'expériences et de bonnes pratiques avec d'autres collectivités territoriales, mais également une connaissance des démarches de développement durable impulsées par d'autres acteurs du territoire, pouvant s'inscrire dans le cadre de l'Agenda 21 et de toutes les démarches actuelles ou à venir de prises en compte du développement durable engagées par la Ville d'Angoulême.

L'engagement de l'Ifrée, aux côtés de la Ville d'Angoulême, a commencé en 2008 lors de la sensibilisation des élus et du conseil de direction. En 2012, l'Ifrée a participé à la co-construction et au suivi d'une partie des étapes préalables à la mise en œuvre de cet Agenda 21 :

- la concertation permettant le recueil des pistes d'actions tant au niveau interne auprès des services de la collectivité qu'au niveau du territoire auprès des habitants et des acteurs,
- la hiérarchisation des pistes d'actions associant les différents acteurs impliqués à l'étape précédente,
- la rédaction du programme d'actions et des fiches actions en appui des services mobilisés.

Fort de cette 1^{ère} expérience d'accompagnement, l'Ifrée a continué cette mission d'accompagnement dans le cadre d'une convention de partenariat sur 2013-2014. Cet accompagnement a permis de structurer les actions menées par la Ville d'Angoulême dans le cadre des deux volets interne et territorial de son Agenda 21.

L'Ifrée a proposé à la Ville d'Angoulême de poursuivre cette collaboration en 2015 pour accompagner la construction et la mise en œuvre du programme d'actions.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention de partenariat a pour objet de définir pour 2015, les modalités de partenariat entre la Ville d'Angoulême et l'Ifrée en matière d'accompagnement à la mise en œuvre puis à l'évaluation de l'Agenda 21 de la Ville d'Angoulême.

Article 2 - Description du partenariat envisagé

L'Ifrée sera chargé d'accompagner la Ville d'Angoulême tout au long du processus de réalisation de l'Agenda 21 et de préparer les bases de son évaluation.

La démarche d'accompagnement proposée a pour but à la fois de contribuer à la réalisation des actions identifiées dans le plan d'actions de l'Agenda 21 interne confiées à des groupes de travail composés de référents Agenda 21 volontaires et dans le plan d'actions de l'Agenda 21 territorial porté par des équipes projets, composées d'élus, d'agents (chefs de projet et services concernés) et de partenaires ou acteurs clés du territoire (associations, collectivités territoriales, chambres consulaires, entreprises...) mais également de construire puis de réaliser conjointement le dispositif d'évaluation des actions du plan d'actions Agenda 21 et d'évaluation de la démarche.

Les principales modalités de ce partenariat sont les suivantes :

- **Adopter une posture d'accompagnateur.**
Ce qui nécessite que l'Ifrée puisse travailler, tout au long de la démarche, dans une logique de co-élaboration avec les personnes référentes de l'action pour la collectivité concernée. Les personnes (habitants, acteurs, élus, agents de la collectivité) impliquées dans la démarche seront les auteurs du travail produit, l'Ifrée sera garant de la méthode de travail, de sa régulation et de sa progression, ainsi que de la formalisation des réflexions produites.
- **S'inscrire dans une logique de progression plus que de planification.**
Il est difficile de déterminer au préalable et dans le détail comment les choses vont se dérouler. La mise en place des démarches de développement durable nécessite de s'adapter à un contexte donné et aux personnes présentes. Les étapes proposées par l'Ifrée sont un cadre qui doit pouvoir être actualisé en cas de besoin dans le cadre d'un dialogue régulier entre les personnes référentes de l'action et l'Ifrée.
- **Travailler selon une approche participative.**
La démarche proposée par l'Ifrée est motivée par l'ambition d'augmenter la part que les personnes concernées peuvent prendre dans les prises de décisions qui les concernent, en leur donnant la possibilité de s'exprimer dans un cadre de travail facilitant l'implication et la participation individuelle et qui reconnaît à chacun la même qualité de contributeur.

S'appuyant sur les principes et modalités décrits ci-dessus, l'accompagnement de l'Ifrée se fera en partenariat avec la Mission Développement durable.

Article 3 - Engagements des structures

L'Ifrée s'engage à :

- mobiliser les moyens et les ressources nécessaires (humaines, documentaires, pédagogiques,...) à toutes les étapes de la mise en œuvre de l'Agenda 21,
- adapter son intervention aux besoins des groupes de travail, des équipes projets et du service « Développement durable »,
- solliciter des membres du réseau pour apporter une expertise spécifique sur un thème précis, en fonction des besoins identifiés,
- préparer et animer les différentes réunions détaillées en annexe,
- contribuer à la rédaction du document final « Dispositifs d'évaluation de la démarche Agenda 21 de la Ville d'Angoulême ».

Angoulême s'engage à :

- inciter les agents à s'investir dans les équipes projets et les groupes de travail,
- mobiliser les référents Agenda 21 pour participer à un temps de travail spécifique,
- assurer le bon déroulement de la démarche,

- formaliser les résultats issus de chaque étapes de travail,
- assurer les besoins logistiques,
- prendre en charge financièrement les interventions de l'Ifrée.

Les interventions seront préparées et analysées ensemble (Ifrée et Ville d'Angoulême) mais elles seront systématiquement co-animées par l'Ifrée suivant les indications précisées dans les différents points de l'annexe.

Article 4 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à partir du 1^{er} février 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

Article 5 - Principales étapes de réalisation

DEFINITION DE LA FEUILLE DE ROUTE 2015

Activités à mener (janvier 2015): mettre en forme le résultat des entretiens menés auprès des 25 élus à l'automne 2014. Aider la Mission Développement durable à construire le plan d'actions 2015 sur la base de cette démarche.

Objectifs : rendre compte de la vision et des objectifs des élus municipaux de la Ville d'Angoulême au sujet du développement durable et de l'Agenda 21 et formaliser des pistes pour poursuivre la démarche engagée.

Résultats attendus :

- la mise en forme des résultats issus des entretiens (accords, désaccords, questions),
- la rédaction de préconisations relatives à la poursuite de l'Agenda 21 local,
- la rédaction du programme d'actions 2015.

Nature des interventions de l'Ifrée :

- rédiger une synthèse et des préconisations,
- accompagner la Mission Développement durable pour la construction du programme d'actions.

APPUI A L'INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PROJETS DE SERVICES

Activités à mener (1^{er} trimestre 2015): intervenir lors d'un séminaire de regroupement des encadrants de la collectivité pour réfléchir et amorcer concrètement l'intégration du développement durable dans les nouveaux projets de services.

Objectifs : renforcer l'acculturation en Développement durable des agents et intégrer la prise en compte du Développement durable dans les pratiques des agents et le fonctionnement de la collectivité.

Résultats attendus : La préparation, l'animation et le suivi d'ateliers au sein de ce séminaire

Nature des interventions de l'Ifrée : préparer, animer et suivre des ateliers voire une réunion plénière dans son ensemble avec les encadrants de la collectivité.

APPUI A L'INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES FICHES DE POSTES

Activités à mener :

- mettre en place un groupe de travail composé notamment de la Mission Développement durable et du service des Ressources Humaines,
- définir les services ou les métiers auprès desquels travailler,
- mener un travail avec les agents concernés (modalités à préciser),
- rendre compte du travail mené et généraliser ce travail à l'ensemble des métiers de la collectivité.

Objectifs : Traduire le travail mené sur l'intégration du développement durable dans les projets de services et dans les pratiques des agents (procédures).

Résultats attendus :

- l'intégration du développement durable dans 5 ou 6 fiches de poste,
- la diffusion d'une note de synthèse disponible pour les Chefs de service pour les accompagner dans l'introduction concrète du développement durable des métiers qu'ils managent.

Nature des interventions de l'Ifree :

- préparer, animer et suivre des réunions de travail (nombre à préciser),
- relire les indications relatives à l'introduction du développement durable dans les fiches de postes choisies (uniformisation),
- rédiger une note à destination des chefs de service.

ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DU VOLET INTERNE DE L'AGENDA 21

Activités à mener (janvier à décembre 2015): réunir deux fois dans l'année l'ensemble des référents Agenda 21 et réfléchir à la remobilisation des agents en interne avec la mission Développement durable de la Ville. Préparer le renouvellement du groupe de référents Agenda 21.

Objectifs : poursuivre l'acculturation en développement durable, renforcer le réseau des référents Agenda 21 dans la collectivité et organiser des réunions régulières de regroupement entre ces référents (point d'étape, approfondissement méthodologiques ou thématiques, mise en œuvre de projets...).

Résultats attendus :

- la mise en place d'une communication à destination des agents pour les mobiliser,
- la mise en forme de l'avancée du travail réalisé par les référents Agenda 21,
- l'organisation de réunions plénières avec les référents Agenda 21 de la collectivité.

Nature des interventions de l'Ifree : préparer, animer et suivre deux réunions plénières avec l'ensemble des référents Agenda 21

ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DE LA MISSION « DEVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21 » POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21 LOCAL

Activités à mener (janvier à décembre 2015) : préparer, animer et suivre des temps de régulation réguliers et systématiques avec la Mission Développement durable sous forme de réunions mensuelles (10 réunions).

Objectif : accompagner la Mission Développement durable dans la mise en œuvre globale de l'Agenda 21 local.

Résultats attendus :

- assurer l'avancée et l'animation de la démarche Agenda 21 local de la Ville d'Angoulême et notamment son volet interne (mobilisation des référents Agenda 21, préparation des séances de travail des différents groupes de travail, communication interne...),
- consolider le positionnement de la Mission Développement durable en tant que « service ressources » et animateur référent de la démarche (en interne et sur le territoire).

Modalités de travail :

Le travail en commun prendra la forme de réunions régulières où l'Ifrée et la Mission Développement durable se retrouveront pour faire un point d'étape sur l'avancée de la démarche. L'accompagnement de l'Ifrée se situera dans une dynamique du « co- » en vue de contribuer à la progression des personnes accompagnées. En effet, c'est bien la réflexion collective et le partage des points de vue qui assurent la progression des personnes accompagnées. L'Ifrée pourra, à ces occasions, réaliser des apports méthodologiques ponctuels sous la forme d'un apport théorique, de présentation d'exemples de ce qui s'est fait ailleurs ou d'une mise en perspective par rapport à des données globales.

Ces réunions régulières permettent d'identifier puis de résoudre d'éventuels problèmes ou points de blocages et pour l'Ifrée de souligner des points de vigilance.

Nature des prestations de l'Ifrée : préparer, animer et suivre des réunions de régulation mensuelles avec la Mission Développement durable.

| |
|--|
| APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET « STOP GASPI » |
|--|

Activités à mener : finaliser le diagnostic des sources potentielles de gaspillage alimentaire au sein de l'école Victor Hugo et formaliser les pistes d'amélioration imaginées collectivement.

Objectifs : définir les pistes d'amélioration pour réduire le gaspillage alimentaire au sein d'une école en vue de généraliser cette évolution des pratiques à l'ensemble des écoles angoumoises.

Résultats attendus : la mise en forme du diagnostic et des pistes d'améliorations envisagées sous une forme vulgarisée accessible notamment aux parents d'élèves.

Nature des interventions de l'Ifrée :

- préparer, animer et suivre une réunion du comité technique
- préparer le bilan de travail mené avec les équipes

| |
|--|
| ACCOMPAGNEMENT A L'ELABORATION DU DISPOSITIF D'EVALUATION DU PROGRAMME D' ACTIONS |
|--|

Activités à mener :

- identifier concrètement les enjeux de l'évaluation du programme d'actions d'un Agenda 21 local,
- définir les points à évaluer, ainsi que les critères et les indicateurs d'évaluation pertinents,
- identifier les personnes à impliquer dans le processus d'évaluation,
- déterminer et choisir des modalités de travail en adéquation avec les moyens disponibles et/ou mobilisables (humains, techniques et financiers).

Objectifs :

- co-construire - avec le service « Développement durable » - le système d'évaluation du programme d'actions de l'Agenda 21,
- poser les bases du suivi du programme d'actions Agenda 21,
- identifier et faire valider les points à évaluer, définir les critères, concevoir les procédures et les outils.

Résultats attendus :

- une méthodologie d'évaluation du programme d'actions de l'Agenda 21,
- des outils supports à l'évaluation type tableau de bord,

- l'intégration de critères et d'indicateurs d'évaluation dans l'ensemble des fiches actions du programme d'actions de l'Agenda 21.

Nature des interventions de l'Ifrée :

- préparer et animer 3 séances de travail,
- mettre en forme l'ensemble des productions issues de ces séances de travail,
- préparer et co-animer la restitution du travail produit lors d'un bureau d'adjoints.

| |
|--|
| ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DU VOLET TERRITORIAL DE L'AGENDA 21 |
|--|

Activités à mener : mettre en œuvre le plan d'actions Agenda 21 territorial :

Réunir des équipes projet pour mener à bien des actions du programme d'actions territorial

Objectifs : Poursuivre la mise en œuvre des fiches actions. Mettre en place des équipes projet participative lorsque les projets n'en n'ont pas.

Résultats attendus : la mise en œuvre des fiches actions du plan d'actions Agenda 21 territorial.

Nature des interventions de l'Ifrée : préparer, animer et suivre 1 ou plusieurs réunions pour tout ou partie des équipes projets de l'Agenda 21 territorial.

Article 6 - Participation financière

La démarche proposée par l'Ifrée s'inscrivant dans une logique de partenariat et dans le cadre des missions de service public de son programme d'actions 2015-2016, soutenu notamment par la Région Poitou-Charentes, il est demandé à Angoulême une prise en charge financière à hauteur de 70 % de ce programme. L'Ifrée engageant les 30 % restants au titre de son programme d'actions annuel.

Les différentes étapes de ce programme identifiées ci-dessus représentent 65 jours de travail soit un coût global de 30 000 €.

Ces jours de travail incluent les temps de préparation interne des chargés de mission de l'Ifrée, leur temps de déplacement, d'intervention et de suivi auprès des référents de la Ville d'Angoulême.

Il est demandé à Angoulême une participation financière de 20 000€

Article 7 - Conditions de paiement

Angoulême versera sa participation financière à l'Ifrée

sur présentation d'une facture aux échéances suivantes et selon les modalités suivantes:

- 1er acompte de 10 000 € en février 2015,
- 2ème acompte de 5 000 € en juin 2015,
- Le solde soit 5 000 € au terme de la démarche sur présentation d'un compte-rendu d'opération.

Ces factures seront réglées par virement au compte ouvert au nom de l'Ifrée. Un relevé d'identité bancaire sera transmis par l'Ifrée à la Ville d'Angoulême.

Article 8 - Litige

En cas de litige, le règlement à l'amiable sera recherché par les parties concernées. En cas d'échec, les juridictions compétentes seront saisies à la diligence de l'une ou l'autre partie.

Etabli en deux exemplaires à Angoulême, le

Pour la Ville d'Angoulême :

Xavier BONNEFONT
Maire

Pour l'Ifrée :

Jacques TAPIN
Président